UE : Restrictions de voyager et gel des avoirs à l'égard de 4 officiels burundais

@rib News, 01/10/2015 - Source Conseil de l'Union EuropÃ©enne BurundiÂ : l'UE adopte des sanctions Ã l'encontre de 4 personnes CommuniquÃ© de presse - 01/10/2015 Le Conseil a adoptÃ© des restrictions en matiÃ¨re de dÃ©placements et un gel des avoirs Ã l'Ã©gard de quatre personnes, dont les actions compromettent la dÃ©mocratie ou font obstacle Ã la recherche d'une solution politique Ã la crise actuelle au Burundi, notamment par des actes de violence, de rÃ©pression ou d'incitation Ã la violence, y compris par des actes constituant des atteintes graves aux droits de l'Homme.

L'UE a appelÃ© Ã plusieurs reprises toutes les parties prenantes Ã s'abstenir de tout acte de violence et Ã les condamner. On constate un manque de progrÃ¨s dans la recherche d'une solution politique Ã la crise au Burundi et le risque d'escalade de la violence. Ceci est la raison pour laquelle le Conseil a estimÃ© appropriÃ© d'imposer des mesures restrictives individuelles. Les actes juridiques, oÃ¹ figure le dÃ©tail des personnes visÃ©es par les mesures restrictives, sont publiÃ©s au journal officiel de l'UE du 2 Octobre 2015. Ces mesures font partie de l'action de l'UE en soutien des efforts de la communautÃ© internationale, en particulier ceux de la CommunautÃ© de l'Afrique de l'Est et de l'Union Africaine, afin d'atteindre une solution politique durable Ã travers un dialogue inter-burundais. Cette approche tient compte Ã©galement des obligations qui dÃ©coulent de l'accord de Cotonou en matiÃ¨re de respect des droits de l'homme, des valeurs dÃ©mocratiques et de l'Etat de droit, et dans ce contexte de la possibilitÃ© d'entamer les procÃ©dures de consultation prÃ©vues dans l'accord, y compris Ã l'article 96.